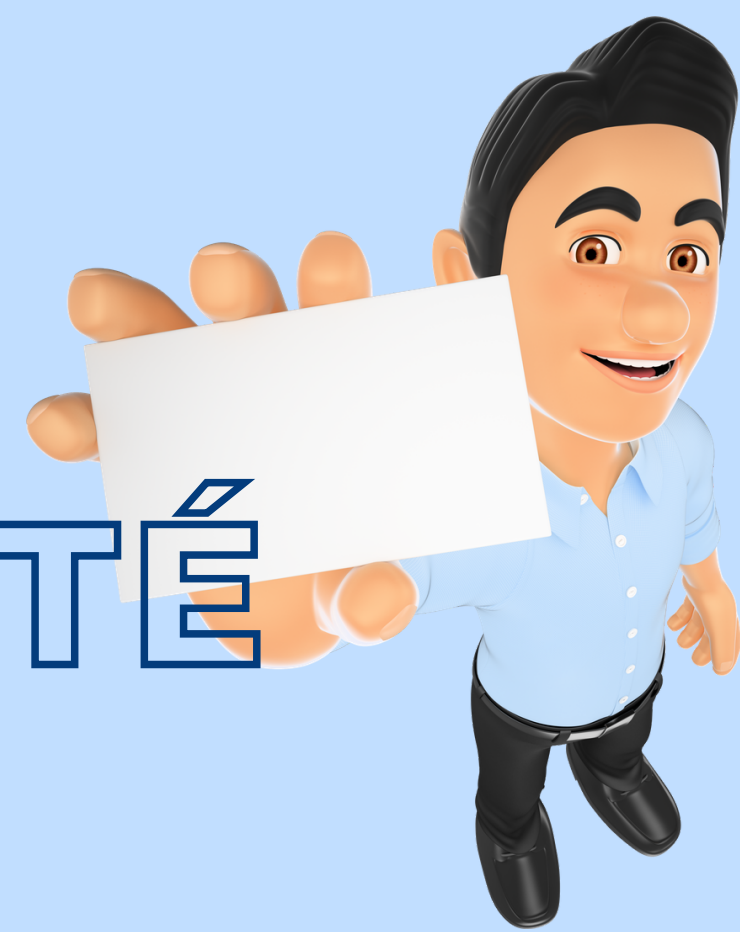


Votre identité

NOTRE PRIORITÉ



Pour votre hospitalisation, nous avons l'obligation réglementaire d'enregistrer l'identité telle qu'elle figure sur votre pièce d'identité.



Une erreur sur votre pièce d'identité ?

Pour solliciter la correction de l'erreur sur la carte nationale d'identité, expédiez un courrier postal LRAR, accompagné d'un acte de naissance et d'une autre pièce d'identité exempte de faute

Une erreur sur votre carte vitale ?

Prévenez votre caisse primaire d'assurance maladie directement en ligne depuis votre compte ameli, par téléphone, par courrier ou en vous rendant dans un point d'accueil de votre caisse primaire d'assurance maladie



L'IDENTITOVIGILANCE, LES BONS SOINS AU BON PATIENT !